

La présente Charte vient préciser les principes généraux relatifs au service de consultation Internet proposé au sein du Réseau des médiathèques en Domitienne.

### **1. Accès et conditions**

- La consultation d'Internet sur les postes mis à disposition s'effectue sous condition du respect et de la signature de la présente Charte.
- L'accès aux postes informatiques et tablettes est gratuit mais exclusivement réservé aux abonnés inscrits à la médiathèque. Chaque usager doit s'enregistrer à l'accueil avant accès aux postes informatiques. Conformément à la loi antiterroriste n° 2006-64 du 23 janvier 2006, les données relatives à la consultation d'Internet doivent être conservées pendant une durée d'un an (article R. 10-13 du CPCE). Ces informations pourront si besoin être remises aux autorités citées par la loi afin d'identifier un utilisateur. Pour cette raison, les adhérents sont invités à ne pas communiquer leur identifiant et mot de passe personnels à un tiers. Le temps d'utilisation des postes et tablettes est limité et la durée peut varier en fonction de l'affluence.
- La consultation par Wifi est gratuite et ouverte à tous ; un mot de passe et un identifiant sont fournis à l'accueil en échange de la présentation d'une pièce d'identité. Le temps d'utilisation du Wifi public est limité, sa durée peut varier en fonction de l'affluence.
- Dans le cadre d'un accompagnement scolaire ou périscolaire, l'encadrant doit s'assurer que les enfants placés sous sa responsabilité sont bien inscrits à la médiathèque.
- La médiathèque offre l'accès gratuit aux outils informatiques au sein des divers espaces publics, mais n'assure pas la formation à cette utilisation, hormis éventuellement dans le cadre d'ateliers spécifiquement annoncés. Les utilisateurs doivent en connaître les fonctionnements ou se faire accompagner par des personnes initiées.
- L'utilisateur doit signaler au début de l'utilisation du poste informatique toute anomalie constatée.

### **2. Restrictions et interdictions**

- L'établissement se réserve le droit d'interrompre immédiatement une connexion et de procéder à l'expulsion du contrevenant et au besoin à la résiliation de son abonnement dans les cas suivants :
  - Connexion à des sites à caractère pornographique, raciste, xénophobe... ;
  - Téléchargements illégaux ;
  - Réalisation de copies numériques non autorisées ;
  - Introduction de programmes nuisibles (virus, cheval de Troie...).
- L'utilisation d'Internet par les mineurs se fait sous la responsabilité de leurs parents. Elle n'est autorisée que pour les enfants inscrits dans les médiathèques et dont les parents ont signé la présente Charte. Les mineurs de moins de 12 ans doivent être accompagnés par un adulte.
- La médiathèque autorise l'utilisation des messageries électroniques ainsi que l'accès aux réseaux sociaux uniquement pour les plus de 14 ans.
- L'adhérent peut visualiser et/ou transférer sur une clé USB les informations qu'il a obtenues sur Internet avec l'accord préalable du personnel de la médiathèque. Par mesure de sécurité,

aucun autre support multimédia personnel (CD ou autre support informatique) ne peut être utilisé sur les ordinateurs.

- L'établissement n'est en aucun cas responsable du contenu des sites Internet visités. Il ne garantit en aucune manière la confidentialité de tout ce qui peut être consulté. Chaque utilisateur est seul responsable du contenu des informations prélevées sur Internet.

***Le personnel de la bibliothèque ne peut être tenu pour responsable de l'affichage à l'écran des documents que l'adhérent a choisi de consulter et se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public. En cas de non-respect de ces règles, l'utilisateur pourra être exclu de l'établissement pendant une période transitoire ou définitive.***

***Tout matériel endommagé ou cassé devra être remboursé au prix public d'achat.***

Date :

Nom, Prénom, Signature :

### **Autorisation parentale**

Je soussigné, ....., responsable légal de l'enfant ....., né(e) le ....., à utiliser les services numériques de la médiathèque (postes informatiques, tablettes, Wifi public).

Date :

Signature :